

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

---  
Création d'un pôle dédié aux services

---  
**Société civile immobilière de construction-vente MATPHI**

---  
Il sera procédé **du vendredi 7 juin 2019 au mardi 25 juin 2019 inclus**, soit pour une durée de dix-neuf jours, à une enquête publique concernant le projet de réalisation d'un pôle dédié aux services sur le territoire de la commune de Tourville la Rivière, dénommé parc de la Garenne.  
Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Tourville la Rivière.

Cette enquête porte sur une autorisation loi sur l'eau.

Le projet porte sur la réalisation d'un pôle dédié aux services, localisé au nord-est de Tourville la Rivière.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et le registre seront déposés à la mairie de Tourville la Rivière où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public.

Le dossier est également consultable :

- en version papier, à la mairie de Tourville la Rivière aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jean-Jacques Delaplace, contrôleur divisionnaire des travaux public de l'État, retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure deux permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Tourville la Rivière, aux jours et heures suivants:

- vendredi 7 juin 2019 de 9 heures à 12 heures
- mardi 25 juin 2019 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée :

- .- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Tourville la Rivière- Place de la commune de Paris - 76410 Tourville la Rivière
- par voie électronique, à l'adresse : [mairie@tourville-la-riviere.fr](mailto:mairie@tourville-la-riviere.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Tourville la Rivière et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Philippe Couture - 12 rue Albert Einstein - 76150 Saint Jean du Cardonnay (06 60 3418 27).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Tourville la Rivière, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Tourville la Rivière.